



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 novembre 2022

Références : Ref.
20221121/3

Présents :

C. BURON - Présidente ;
P. GUILLAUME - Bourgmestre ;
X. LISEIN, C. BATAILLE, B. LOUIS, O. ORBAN - Echevins ;
A-M. DETRIXHE, F-H. du FONTBARE, M. FOGGROULLE, C. GUISSÉ, M. VOS, C.
LANDRIN, A. DURANT, A. OSY de ZEGWAART-FAVART, M. ONSSELS, A. COLLET et E.
LAMBERT - Conseillers communaux ;
N. HEINE - Présidente du CPAS ;
Eléonore MATHIEU - Directrice générale.

Objet : Conseil communal – Formation du tableau de préséance

Le Conseil communal, en séance publique,

Considérant que, conformément à l'article L1122-18 du CDLD, le tableau de préséance est réglé par le règlement d'ordre intérieur du conseil voté en séance du 22 mai 2013 et que c'est sur base des critères y contenus (articles 2 & 3) que le tableau de préséance doit être dressé ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 arrêtant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite aux élections du 14 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 janvier 2019 modifiant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de Mme Nadine HEINE ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 octobre 2019 modifiant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de M. Pierre MARIN ;

Vu la délibération du Conseil communal du 08 juillet 2020 modifiant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de M. Stéphane ROCOUR ;

Vu la délibération du Conseil communal du 25 janvier 2021 modifiant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de Mme Emmanuelle HOUGARDY ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 septembre 2021 modifiant le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation d'un nouveau conseiller communal en remplacement de Mme Caroline KEYSERS ;

Vu la délibération de ce jour actant l'installation de Mme Edmée LAMBERT comme conseillère communale effective en remplacement de M. Christian DE COCK ;

Au vu de ce qui précède, arrête à l'unanimité :

Article unique : le tableau de préséance des membres du Conseil communal qui suit

Noms et prénoms des membres du Conseil	Date de la 1ère entrée en fonction	En cas de parité d'ancienneté : suffrages obtenus aux élections du 14/10/18	Rang dans la liste	Date de naissance	Ordre de préséance
GUILLAUME Pol	03.01.1989	1116	1	-RGPD-	1
DETRIXHE Anne-Marie	09.01.1995	245	16	-RGPD-	2
BATAILLE Cécile	03.01.2001	608	4	-RGPD-	3
DU FONTBARE François-Hubert	27.04.2001	600	15	-RGPD-	4
LISEIN Xavier	04.12.2006	955	3	-RGPD-	5
FOCCROULLE Marc	03.12.2012	451	1	-RGPD-	6
VOS Michèle	18.12.2014	188	2	-RGPD-	7
GUISSE Christelle	25.01.2016	224	2	-RGPD-	8
LOUIS Bruno	03.12.2018	427	7	-RGPD-	9
ORBAN Olivier	03.12.2018	427	13	-RGPD-	10
LANDRIN Christian	03.12.2018	238	17	-RGPD-	11
DURANT Alain	03.12.2018	81	3	-RGPD-	12
BURON Catherine	28.01.2019	290	2	-RGPD-	13
OSY de ZEGWAART-FAVART Aurélie	28.10.2019	274	6	-RGPD-	14
ONSSELS Michel	25.01.2021	195	9	-RGPD-	15
COLLET Annik	28.09.2021	192	12	-RGPD-	16
LAMBERT Edmée	21.11.2022	125	13	-RGPD-	17

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) **Eléonore MATHIEU**

La Présidente,

(s) **Catherine BURON**

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice générale,


Eléonore MATHIEU



Le Bourgmestre,


Pol GUILLAUME